



# Assemblée générale

Distr. limitée  
12 avril 2016  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité juridique  
Cinquante-cinquième session  
Vienne, 4-15 avril 2016

## Projet de rapport

### Annexe I

#### **Rapport du Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace**

1. À sa 917<sup>e</sup> séance, le 4 avril 2016, le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace sous la présidence de Bernhard Schmidt-Tedd (Allemagne).
2. Le Groupe de travail a tenu six séances, du 5 au [14] avril 2016. Il a examiné les points ci-après:
  - a) Cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50); thème pour 2018 des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique;
  - b) Liste de questions sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace;
  - c) Préparatifs de la célébration du cinquantenaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique en 2017.
3. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
  - a) Note du Secrétariat intitulée "Cinquantième de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: thème pour 2018 des sessions du Comité des utilisations



pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique" (A/AC.105/L.297);

b) Document de séance sur l'état des accords internationaux relatifs aux activités menées dans l'espace au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (A/AC.105/C.2/2016/CRP.3);

c) Document de séance intitulé "Fiftieth anniversary of the United Nations Conference on the Exploration and Peaceful Uses of Outer Space: the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space and global space governance" (Cinquantième de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace) (A/AC.105/C.2/2016/CRP.4);

d) Document de séance contenant les réponses à la liste de questions communiquée par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/C.2/2016/CRP.6);

e) Document de séance dans lequel le Président sortant du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace présentait un aperçu général et un résumé final des réponses des États membres et des observateurs du Comité à la liste de questions communiquée par le Président du Groupe de travail et reproduite dans le rapport de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité juridique (A/AC.105/C.2/2016/CRP.7);

f) Document de séance intitulé "Proposal for a UNISPACE+50 thematic priority to be considered by the Legal Subcommittee" (Proposition concernant une priorité thématique devant être examinée par le Sous-Comité juridique dans le cadre du processus UNISPACE+50) (A/AC.105/C.2/2016/CRP.9);

g) Document de séance intitulé "Updated proposal for a UNISPACE+50 thematic priority to be considered by the Legal Subcommittee" (Proposition actualisée concernant une priorité thématique devant être examinée par le Sous-Comité juridique dans le cadre du processus UNISPACE+50) (A/AC.105/C.2/2016/CRP.20), qui résultait de la fusion du document A/AC.105/C.2/2016/CRP.9 et de la proposition présentée par le Brésil dans un document officiel;

h) Déclaration de la Directrice du Bureau des affaires spatiales au nom du Comité directeur d'UNISPACE+50;

i) Document de séance concernant le Groupe de travail de La Haye sur la gouvernance des ressources spatiales (A/AC.105/C.2/2016/CRP.17).

4. Le Groupe de travail était saisi d'un document officiel dans lequel le Brésil présentait une proposition relative à la priorité thématique pour le processus UNISPACE+50 ainsi que d'un document officiel et d'un document officiel révisé présentés par son Président au sujet de la liste de questions sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

5. À sa 6<sup>e</sup> séance, le [...] avril, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

## **I. Cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: thème pour 2018 des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique**

6. À la séance d'ouverture, le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace a noté les progrès des préparatifs d'UNISPACE+50, en particulier l'accord intervenu au sein du Sous-Comité scientifique et technique au sujet de la liste de six priorités thématiques figurant dans le rapport du Groupe de travail plénier joint en annexe au rapport de la cinquante-troisième session du Sous-Comité (A/AC.105/1109, annexe I, par. 8). À la même séance, le Président du Groupe de travail a également rappelé que le Groupe de travail plénier avait noté que le Groupe de travail du Sous-Comité juridique sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace pourrait être le cadre approprié pour examiner plus avant les contributions de cet organe aux priorités thématiques dans le cadre du processus UNISPACE+50.

7. Le Président du Groupe de travail a rappelé en outre qu'il était opportun d'intégrer les aspects juridiques pertinents dans les priorités thématiques que le Sous-Comité scientifique et technique avait approuvées à sa cinquante-troisième session, en 2016, et que le Comité, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient coordonner leurs activités et coopérer pour parvenir à un résultat commun au cours des préparatifs du processus UNISPACE+50.

8. À la séance d'ouverture, la Directrice du Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de Présidente du Comité directeur d'UNISPACE+50, a informé le Groupe de travail de l'état des préparatifs du cinquantenaire. Le Comité directeur, qui avait été créé par la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, se composait des membres des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires (le Groupe des 15), des présidents des groupes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires et de la Directrice du Bureau des affaires spatiales.

9. Le Groupe de travail a également noté que le Comité directeur d'UNISPACE+50 avait adopté son mandat, qui avait été mis à la disposition du Sous-Comité dans une annexe à la déclaration faite par la Directrice du Bureau au nom du Comité directeur.

10. Conformément au plan de travail d'UNISPACE+50, que le Comité avait approuvé à sa cinquante-huitième session, en 2015 (voir A/AC.105/L.297), et se fondant sur la proposition faite à ce sujet au Sous-Comité juridique (voir A/AC.105/C.2/2016/CRP.20), le Groupe de travail a recommandé d'adopter la priorité thématique résumée ci-après:

*Le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace: perspectives actuelles et futures*

Objectif: promouvoir l'adhésion universelle aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace; examiner l'état de ces traités et leurs liens avec d'autres instruments internationaux pertinents tels que les principes, les résolutions et les lignes directrices régissant les activités spatiales; mesurer l'efficacité du régime juridique applicable à l'espace au XXI<sup>e</sup> siècle afin de déterminer les domaines dans lesquels des règles supplémentaires peuvent être nécessaires. Procéder à une évaluation en s'attachant à:

a) Inclure dans le questionnaire du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace une évaluation du régime juridique de l'espace pour servir de base à la gouvernance mondiale de l'espace. Ce questionnaire devrait être utilisé jusqu'en 2018 pour aider le Sous-Comité à examiner l'état et la portée du régime juridique de l'espace et ses lacunes éventuelles;

b) Étudier des initiatives juridiques et institutionnelles susceptibles de garantir que l'exploration et l'utilisation de l'espace se font à des fins pacifiques et que l'accès à l'espace reste libre et gratuit et profite à tous les pays, afin que, compte tenu de l'importance des progrès scientifiques et des avancées techniques dont ont bénéficié les activités spatiales, le droit international de l'espace joue un rôle dans la gouvernance mondiale de l'espace au XXI<sup>e</sup> siècle;

c) Étudier des mécanismes juridiques visant à promouvoir un régime international de responsabilité permettant de faire face aux défis présents et futurs concernant la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales, notamment aux fins de la gestion du trafic spatial et de l'intensification des échanges d'information sur les objets et les événements spatiaux. Les sujets de préoccupation actuels de la communauté internationale, par exemple les collisions en orbite et les interférences, devront être spécialement pris en considération. En particulier, il faudrait déterminer s'il est nécessaire de renforcer les procédures d'immatriculation et de notification prévues par la plate-forme d'immatriculation et de notification gérée par le Bureau des affaires spatiales, ainsi que les dispositions institutionnelles requises;

d) Définir d'ici à 2018 des critères en vue d'élaborer d'ici à 2020 un document d'orientation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique donnant des informations essentielles sur l'état du régime juridique de l'espace, notamment l'application des instruments pertinents par l'intermédiaire des cadres réglementaires nationaux et les mécanismes internationaux de coopération. Ce document devrait constituer un ouvrage de référence utile pour les États souhaitant devenir parties aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace;

e) Envisager des moyens de renforcer le Sous-Comité juridique en sa qualité de principal organe multilatéral chargé de promouvoir le développement progressif du droit international de l'espace, notamment en apportant des améliorations procédurales et institutionnelles et en resserrant la coopération avec le sous-Comité scientifique et technique.

11. Le Groupe de travail a noté que cette priorité thématique serait incorporée à la liste récapitulative des priorités thématiques du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique dont le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique serait saisi, pour examen complémentaire et adoption finale, à sa cinquante-neuvième session, prévue du 8 au 17 juin 2016. Il a été demandé au Secrétariat d'établir un document de séance présentant ces priorités et des propositions concernant les plans de travail et les produits correspondants.

12. Le Groupe de travail a félicité le Bureau des affaires spatiales de l'efficacité avec laquelle il avait établi les documents nécessaires aux préparatifs d'UNISPACE+50, en particulier le document de séance sur le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace (A/AC.105/C.2/2016/CRP.4), qui présentait un bref historique des conférences UNISPACE et faisait le lien entre les mandats et programmes qui en étaient issus et les préparatifs d'UNISPACE+50. Il a noté que ce document de séance serait soumis à la prochaine session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2016. Il sera ensuite actualisé pour tenir compte des suggestions faites pendant les sessions du Comité et de ses Sous-Comités en 2016. Sa version finale sera diffusée dans les six langues officielles de l'ONU aux sessions du Comité et de ses Sous-Comités en 2017.

## **II. Liste de questions sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace**

13. Le Président du Groupe de travail a rappelé l'accord auquel le Sous-Comité était parvenu à sa cinquante-quatrième session en 2015, selon lequel le Président sortant du Groupe de travail, en consultation avec le Secrétariat, présenterait au Groupe, pour examen à sa session en cours, un aperçu actualisé des réponses fournies à la liste de questions figurant dans le rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (voir A/AC.105/1090, annexe I, appendice).

14. Le Groupe de travail a entendu un exposé de son Président sortant sur le rapport de synthèse publié dans le document de séance A/AC.105/C.2/2016/CRP.7 et il a noté que le compte rendu final incluait, outre les communications précédentes, une contribution écrite publiée sous la cote A/AC.105/C.2/2016/CRP.6 et un résumé des contributions reçues au cours de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité en 2015 qui n'avaient pas encore été incorporées (A/AC.105/C.2/2015/CRP.21 et A/AC.105/C.2/2015/CRP.25). Il a également pris note des contributions supplémentaires qui avaient été faites oralement lors de séances que le Groupe de travail avait tenues au cours de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité juridique, en 2015.

15. Le Groupe de travail a remercié sincèrement le Président sortant, Jean-François Mayence (Belgique), pour l'aperçu actualisé et le compte rendu final des réponses à la liste de questions qui avaient été reçues durant son mandat, ainsi que pour la maîtrise avec laquelle il avait exercé la présidence.

16. Le Groupe de travail a noté par ailleurs que la liste de questions offrait une excellente base de discussion et qu'elle pouvait encore être élargie en vue de répondre à l'objectif de la priorité thématique proposée plus haut au paragraphe 10

pour le cinquantenaire d'UNISPACE. Dans cette perspective, le Président du Groupe de travail a présenté une liste révisée de questions sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, en rapport avec les préparatifs d'UNISPACE+50.

17. Le Groupe de travail a approuvé la liste de questions révisée proposée par son Président, telle qu'elle figure dans l'appendice du présent rapport, et il est convenu que les États membres du Comité, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient être invités à formuler des observations et des réponses au questionnaire. Les réponses reçues seront reproduites dans un document de séance.

18. Le Groupe de travail a également noté qu'il serait utile, pour la poursuite des discussions, de bénéficier d'un ensemble plus important de contributions écrites d'États membres et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, compte tenu en particulier des préparatifs d'UNISPACE+50 et de la priorité thématique proposée au paragraphe 10 du présent document.

### **III. Préparatifs de la célébration du cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, en 2017**

19. Le Groupe de travail a approuvé les activités ci-après, proposées par son Président pour marquer le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique en 2017:

a) Colloque de l'Institut international de droit spatial et du Centre européen de droit spatial consacré au cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui serait organisé à l'occasion de la cinquante-sixième session du Sous-Comité juridique, en 2017;

b) Débat de haut niveau, qui serait organisé par le Bureau des affaires spatiales dans l'après-midi de la journée d'ouverture de la soixantième session du Comité des utilisations pacifique de l'espace extra-atmosphérique, en 2017, et qui traiterait des aspects juridiques, politiques, scientifiques et techniques sur le Traité;

c) Débat conjoint d'une demi-journée des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale, qui serait organisé conjointement en 2017 par le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York durant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Il a été recommandé que ce débat ait lieu dans le cadre d'une séance plénière bénéficiant de services d'interprétation et constitue la contribution conjointe de la Première et la Quatrième Commission au cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique;

d) Manifestations associées à la Semaine mondiale de l'espace, qui seraient organisées en 2017 à Vienne par le Bureau des affaires spatiales et seraient consacrées au cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique;

e) Publication par le Bureau des affaires spatiales d'une édition commémorative de la brochure relative aux traités, dans laquelle figurerait l'ensemble des instruments inclus dans le document ST/SPACE/61/Rev.1.

20. Le Groupe de travail, notant que le Congrès 2017 de la Fédération internationale d'astronautique était une occasion appropriée pour célébrer le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, a encouragé ses organisateurs, en concertation avec le pays hôte, à recenser des manifestations parallèles qui se prêteraient à cette célébration.

21. Le Groupe de travail a également noté que le Secrétariat se renseignerait auprès du Bureau des affaires juridiques pour savoir si les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace pourraient être pris en compte lors de la cérémonie annuelle des traités de l'ONU en 2017.

22. Le Groupe de travail a prié le Secrétariat d'établir un avant-projet de déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui se présentera sous la forme d'un document de travail de la cinquante-sixième session du Sous-Comité juridique et sera publié dans toutes les langues officielles de l'ONU avant cette session. Ce projet de déclaration sera examiné par le Sous-Comité juridique et soumis, pour adoption, à la soixantième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. La déclaration, dont l'objectif sera de mieux faire connaître les avantages du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, pourrait ensuite être annexée en 2017 à la résolution de l'Assemblée générale sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.

23. Le Groupe de travail a recommandé que le Sous-Comité, à sa cinquante-sixième session en 2017, le convoque à nouveau, et que les travaux du Groupe continuent de porter en priorité sur les préparatifs de la conférence UNISPACE+50.

## **Appendice**

### **Liste de questions communiquée par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, compte tenu des préparatifs du processus UNISPACE+50**

1. **Régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et gouvernance mondiale de l'espace**
  - 1.1 Quels sont, du point de vue de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, les principaux effets des principes, résolutions et lignes directrices complémentaires régissant les activités spatiales?
  - 1.2 Ces instruments juridiquement non contraignants complètent-ils de manière satisfaisante les traités juridiquement contraignants pour ce qui est de l'exercice des droits et du respect des obligations prévus par le régime juridique régissant les activités spatiales? Est-il nécessaire d'adopter d'autres mesures?
  - 1.3 Quelles sont les perspectives de développement futur des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace?

**2. Traités des Nations Unies relatifs à l'espace et dispositions relatives à la Lune et aux autres corps célestes**

2.1 Les dispositions du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (le Traité sur l'espace extra-atmosphérique) constituent-elles un cadre juridique suffisant pour l'utilisation et l'exploration de la Lune et des autres corps célestes? Les instruments existants (Traité sur l'espace extra-atmosphérique/Accord sur la Lune) présentent-ils des lacunes juridiques?

2.2 Quels sont les avantages d'être partie à l'Accord sur la Lune?

2.3 Quels principes ou dispositions de l'Accord sur la Lune conviendrait-il de clarifier ou de modifier pour que davantage d'États y adhèrent?

**3. Responsabilité internationale**

3.1 La notion de "faute", telle que visée aux articles III et IV de la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux (Convention sur la responsabilité), peut-elle être invoquée pour sanctionner le non-respect par un État des résolutions relatives aux activités spatiales adoptées par l'Assemblée générale ou ses organes subsidiaires, telles que la résolution 47/68 de l'Assemblée sur les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique? En d'autres termes, le non-respect des résolutions de l'Assemblée générale ou des instruments adoptés par ses organes subsidiaires traitant d'activités spatiales peut-il être considéré comme une "faute" au sens des articles III et IV de la Convention sur la responsabilité?

3.2 La notion de "dommage", telle que définie à l'article premier de la Convention sur la responsabilité, pourrait-elle couvrir une perte causée par une manœuvre effectuée par un objet spatial opérationnel pour éviter une collision avec un autre objet spatial ou des débris spatiaux de manière non conforme aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité?

3.3 Existe-t-il des points spécifiques concernant la mise en œuvre de la responsabilité internationale, conformément à l'article VI du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui soient liés à la résolution 41/65 de l'Assemblée générale relative aux Principes sur la télédétection?

3.4 L'établissement de règles en matière de trafic spatial est-il une condition préalable à la mise en place d'un régime de responsabilité fondé sur la notion de faute?

**4. Immatriculation des objets spatiaux**

4.1 Existe-t-il dans le cadre juridique international existant applicable aux activités spatiales et aux objets spatiaux, en particulier dans les dispositions du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (Convention sur l'immatriculation), une base juridique qui permette le transfert d'immatriculation d'un objet spatial d'un État à un autre pendant son exploitation en orbite?



4.2 Comment pourrait-on effectuer, dans le respect du cadre juridique international existant applicable aux activités spatiales et aux objets spatiaux, un transfert d'activités ou de propriété concernant un objet spatial pendant son exploitation en orbite d'une entreprise de l'État d'immatriculation à une entreprise d'un État étranger?

4.3 De quelle juridiction et de quel contrôle relève, conformément à l'article VIII du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, un objet spatial immatriculé par une organisation intergouvernementale internationale en vertu des dispositions de la Convention sur l'immatriculation?

4.4 Le concept de "mégaconstellation" soulève-t-il des questions juridiques et/ou pratiques, et des modalités d'immatriculation adaptées sont-elles nécessaires pour en tenir compte?

4.5 Serait-il possible, dans le respect du cadre juridique international existant et sur la base des pratiques actuelles en matière d'immatriculation, de prévoir une procédure d'immatriculation "au nom" de l'État d'un utilisateur de services de lancement, sous réserve de son accord préalable? Une telle solution permettrait-elle de répondre aux problèmes posés par les mégaconstellations et à d'autres difficultés en matière d'immatriculation?

#### **5. Droit international coutumier dans l'espace extra-atmosphérique**

5. Existe-t-il dans les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace des dispositions qui pourraient être considérées comme relevant du droit international coutumier et, dans l'affirmative, lesquelles? Pourriez-vous indiquer les éléments juridiques et/ou de fait sur lesquels repose votre réponse?

#### **6. Autres questions éventuelles**

6. Veuillez indiquer les questions supplémentaires qui pourraient être ajoutées à la liste de questions ci-dessus en vue d'atteindre l'objectif associé à la priorité thématique d'UNISPACE+50 relative au régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et à la gouvernance mondiale de l'espace.

---